

Etaient présents : Muriel BATAILLE, Anita BENIER, Thierry BRACQUEMOND, Annick BUISSON, Edith CHARDON, Gérard CORGNAC, Frédéric CUILLERIER, Marie-Paule DUMINIL, Bernard ESPUGNA, Yves FROISSART, Brigitte LASNE, Dominique LORCET, Elisabeth MANCHEC

Étaient excusés : Laurence CHEVOLOT, Jean Pierre DURAND, Patrick ECHEGUT, Karin FISCHER, Bertrand HAUCHECORNE, David JACQUET et Bruno VIVIER

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2023, compte de gestion, affectation du résultat, budget primitif 2024
2. PCAET - LIFE - Watty à l'école
3. Biodiversité : BiodiverCiné 2024, projet « plantez le décor »
4. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : demandes de subvention
5. Questions diverses.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'il a participé à une réunion au Sénat sur le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Il évoque le consensus sur la difficulté à appliquer cette loi et les conséquences parfois dramatiques de cette application en termes de développement économique, de production de logements, etc.

1. Compte administratif 2023, affectation du résultat, budget primitif 2024

Monsieur le Président informe qu'un courrier a été envoyé aux deux communautés de communes pour leur proposer d'augmenter de 0,20 € la cotisation par habitant (passant de 1,50 € à 1,70 €). Monsieur le Président informe que le Bureau de la ComCom des Terres du Val de Loire propose de monter de seulement 0,10 €, soit 1,60 €. Il informe que la ComCom de la Beauce Loirétaine est quant à elle favorable au passage à 1,70 € par habitant. Le Bureau retient le fait de fixer à 1,60 € par habitant la cotisation pour 2024 puis de la passer à 1,70 € en 2025, selon une logique de trajectoire budgétaire.

Monsieur le Président présente les éléments budgétaires de l'exercice 2023 et le budget primitif 2024.

Fonctionnement - dépenses

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
Ch 11	Charges générales	185 848,58 €	106 200,60 €	177 770,02 €
Ch 12	Charges de personnel	200 000,00 €	182 995,56 €	200 000,00 €
Ch 65	Autres charges de gestion courante	8 985,00 €	9 009,42 €	9 205,00 €
Ch 66	Charges financières	300,00 €	0,00 €	300,00 €
Ch 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre entre sections	50 238,86 €	50 158,13 €	50 983,69 €
Ch 023	Virement section Inv.	9 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		455 172,44 €	348 363,71 €	438 258,71 €

Le décalage entre le BP 2023 et le CA 2023 vient notamment du chapitre 617 études et recherches. En effet, des actions démarrées en 2023 n'ont pas reçu de demande de versement d'acomptes. Cela sera réalisé sur le BP 2024.

Fonctionnement – recettes

Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	52 246,03 €	0,00 €	52 182,71 €
Ch 74	Dotations, subventions et participations	383 227,00 €	328 833,64 €	368 905,00 €
Ch 75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	629,81 €	100,00 €
Ch 77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 013	Atténuation de charges	0,00 €	1 114,53 €	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	19 599,41 €	19 593,36 €	17 071,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		455 172,44 €	350 171,34 €	438 258,71 €

Investissement – dépenses

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
D 001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	1 870,95 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	19 599,41 €	19 593,36 €	17 071,00 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	46 830,00 €	36 345,86 €	39 459,14 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	4 911,13 €	414,06 €	5 000,00 €
Ch 45	Comptabilité distincte	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		71 340,54 €	56 353,28 €	63 401,09 €

Investissement – recettes

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	884,12 €	0,00 €	0,00 €
Ch 021	Virement de la section de fonctionnement à investissement	9 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 440,06 €	3 440,08 €	5 439,90 €
Ch 13	Subventions d'investissement	6 977,50 €	0,00 €	6 977,50 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	50 238,86 €	50 158,13 €	50 983,69 €
Ch 45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		71 340,54 €	53 598,21 €	63 401,09 €

Compte administratif

Compte administratif 2023		
Fonctionnement	DEPENSES	348 363,71 €
	RECETTES	350 171,34 €
	<i>Excédent de la section</i>	+ 1 807,63 €
Investissement	DEPENSES	56 353,28 €
	RECETTES	53 598,21 €
	<i>Déficit de la section</i>	- 2 755,07 €

☐ Affectation du résultat

Fonctionnement 2023	Dépenses	348 363,71 €	Investissement 2023	Dépenses	56 353,28 €
	Recettes	350 171,34 €		Recettes	53 598,21 €
	Total :	+ 1 807,63 €		Total :	- 2 755,07 €

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 (2022)	Résultat de l'exercice N (2023)	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 + N
Fonctionnement	52 246,03 €	+ 1 807,63 €	+ 54 053,66 €
Investissement	884,12 €	- 2 755,07 €	- 1 870,95 €

Le Bureau décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit pour l'année 2024 :

- d'affecter de façon obligatoire une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 (d'un montant de 54 053,66 €) en recette d'investissement à la couverture d'autofinancement au compte 1068 pour un montant de 1 870,95 €.
- d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023, d'un montant de 52 182,71 €, en recettes de fonctionnement au compte 002.
- de reprendre en dépense d'investissement le montant de 1 870,95 € au compte 001.

☐ Budget primitif 2024

BP 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	438 258,71 €	63 401,09 €
RECETTES	438 258,71 €	63 401,09 €

Conformément au débat d'orientation budgétaire du Comité syndical du 20 février 2024,

Monsieur le Président soumet au Bureau le budget primitif du PETR pour l'année 2024 (selon une présentation qui suit la comptabilité M57).

Le budget 2024 s'équilibre à 438 258,71 € en SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Les dépenses du **chapitre 60** « achats et variation de stocks » sont légèrement inférieures à celles prévues en 2023.

Le montant du **chapitre 61** est supérieur à celui de 2023 : cela s'explique notamment par la hausse du chapitre 617 « études et recherches » (certaines études initiées en 2023 n'ont toujours pas demandé d'acompte mais elles seront achevées en 2024).

Par ailleurs, l'année 2024 doit permettre d'achever le PCAET (Plan Climat Energie Territorial) en lien avec les deux communautés de communes, les diagnostics de biodiversité agricole et de poursuivre la stratégie biodiversité et notamment l'édition 2024 de BiodiverCiné.

Le **chapitre 62** « autres services extérieurs » est en forte baisse par rapport au budget primitif 2023 avec notamment l'absence de dépenses liées à la réalisation de l'enquête publique pour le SCoT.

Les **charges de personnel (chapitre 012)** sont stables et permettent d'employer 3,80 équivalents temps plein (ETP).

Les dépenses du **chapitre 63** « impôts, taxes et versements assimilés » sont strictement identiques par rapport à 2023.

Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** connaissent une légère hausse par rapport à 2023.

Le **chapitre 66** « charges financières » correspond aux frais d'intérêts liés à une potentielle ligne de trésorerie que le Pays pourrait souscrire.

Le **chapitre 042** concerne les amortissements et a été confirmé par les services de la Trésorerie.

☞ RECETTES DE FONCTIONNEMENT FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Au **chapitre 74** « dotations, subventions, participations », sont prévues :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire : la subvention correspond au forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). Il faut ajouter les crédits régionaux visant à soutenir le PCAET, les diagnostics de biodiversité agricoles et les plantations d'arbre. Le montant de la subvention régionale pour 2024 s'élève donc à **99 022 €**.
- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader 2023-2027 concernent l'animation GAL, l'animation biodiversité, le projet BiodiverCiné, l'AMO pour le PCAET, les diagnostics de biodiversité agricole et le dispositif Watty à l'école 2023-2024. **Le total est de 128 000 €**.
- Les **participations intercommunales** : la contribution sera de 1,60 € habitant. La participation s'élève à **107 984 €** (intégrant la part communale de l'édition 2023 de BiodiverCiné).
Aucun crédit n'est prévu au **chapitre 77**. Aucun crédit n'est prévu au **chapitre 013**.

Le **chapitre 042** correspond, lui, à l'amortissement des subventions (SCoT notamment) (opération d'ordre qui s'équilibre avec le **chapitre 040** de la section d'investissement).

Le budget 2024 s'équilibre à 63 401,09 € en SECTION D'INVESTISSEMENT

☞ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le **chapitre 20** fait apparaître un montant de **39 459,14 €**, montant qui permet d'équilibrer la section d'investissement tant en dépense qu'en recette.

Le montant du **chapitre 21** « immobilisations corporelles » diminue légèrement. Ces dépenses correspondent au renouvellement et à l'entretien normal du parc informatique (ordinateur portable, matériel).

☞ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le **chapitre 10** indique le Fonds de Compensation de la TVA attendu sur les investissements s'élèvera à **5 439,90 €** en 2024.

Une somme de **1 870,95 €** est également prévue, conformément à l'affectation du résultat.

Le **chapitre 040** concerne des opérations d'ordre.

Le Bureau valide les éléments budgétaires, notamment l'augmentation de la cotisation de 0,10 € cette année et 0,10 € en 2025.

2. PCAET - LIFE - Watty à l'école

Monsieur le Président évoque la vive émotion et l'inquiétude ressentie par les deux DGS des communautés de communes à l'occasion du comité technique du PCAET et estime qu'ils n'ont peut-être pas perçu le travail qui restait à affiner, étant entendu que ce sont les deux communautés de communes qui mettront en œuvre une partie du programme d'actions du PCAET.

Monsieur Lorcet souligne que le programme d'actions du PCAET doit se faire en co-construction avec les deux communautés de communes et note le fait de faire parvenir bien en amont des réunions les éléments qui font l'objet d'une discussion.

Le Bureau retient le fait de caler le comité de pilotage du PCAET le jeudi 30 mai à 18h.

Madame Bentz informe que quelques communes ont, à ce jour, répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour le programme Watty à l'école 2024-2025. Une relance sera réalisée prochainement.

Par ailleurs, les membres issus des 6 collectifs LIFE vont créer une association unique pour poursuivre les actions de transition écologique et énergétique à l'échelle du Pays Loire Beauce. Cette association s'appellera « **ALBATRE** » pour **A**ssociation **L**oire-**B**eauce en **A**ction pour la **T**ransition, la **R**ésilience et l'**E**nvironnement et aura son siège social à l'adresse du Pays. L'Assemblée Générale Constitutive de cette association se tiendra le samedi 8 juin 2024.

Enfin, il est proposé de faire venir témoigner à l'occasion prochain comité syndical Danielle COROLEUR et Jean-Luc FOURNIER au titre du collectif LIFE en charge des énergies renouvelables. Le Bureau se montre favorable à cette initiative.

3. Biodiversité : BiodiverCiné 2024, « plant'action », diagnostic de biodiversité agricole

BiodiverCiné 2024

L'évènement se tiendra le mercredi 22 mai 2024 de 14h à 17h à Beaugency et s'organisera de la façon suivante :

1. Une balade sur le site naturel du parc de Thérèse Cherrier.
2. Une présentation de courts-métrages comprenant l'œuvre de M. Mariotti avec échange et débat.
3. Un verre de l'amitié.

Cet évènement gratuit et ouvert à tous publics vise une centaine de jeune (allant du primaire au collège), répondant ainsi à l'objectif évoqué lors des dernières éditions de flécher les actions vers la jeunesse. Monsieur Froissart souligne que la résidence d'artiste de M. Mariotti portera sur la biodiversité dans le sol.

Plant'action

Il est rappelé que ce projet a été concerté avec l'association Arbres-en-Beauce, les services de la Région Centre-Val-de-Loire, l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et la Chambre d'agriculture du Loiret (45). Concernant la liste de 49 espèces d'arbres locales éligibles, le Bureau retient le fait de rendre cette liste indicative, de façon à conserver de la souplesse dans la mise en œuvre de ce projet.

❑ Diagnostic de biodiversité agricole

Le Bureau retient le fait que la restitution auprès des agriculteurs du territoire aura lieu le jeudi 18 avril sur Sougy (10h-12h) et sur Tripleville (14h30-16h30). Une invitation partira dans ce sens dans les prochains jours.

4. Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Le Bureau valide les demandes de subvention des projets suivants :

Axe	Mesure	Porteur	Projet	TTC / HT	Coût total	Dépense éligible	Tx	Subvention	F/I
A	4	Valentin Pilongery	Installation en maraichage AB	HT	57 787 €	57 787 €	40%	23 100 €	1
B	20	CCTVL	Création d'un ALSH à Epieds-en-Beauce	HT	2 773 000 €	740 136 €	30%	222 000 €	1
B	22	Cercottes	Création d'une aire de jeux	HT	35 322 €	35 322 €	20%	7 000 €	1
C	23-1	CCBL	Réhabilitation de la friche Chantopac	HT	916 120 €	916 120 €	22%	205 500 €	1
C	30	Cléry-Saint-André	Création d'une piste cyclable	HT	360 280 €	360 280 €	32%	117 900 €	1
D	31	Messas	Plantation de 1 825 arbres	HT	11 565 €	11 565 €	80%	9 200 €	1
D	31	Tavers	Plantation de 67 arbres	HT	16 968 €	16 968 €	80%	13 500 €	1
D	31	Lailly-en-Val	Plantation de 700 arbres	HT	2 547 €	2 547 €	80%	2 000 €	1
E	35	Mareau-aux-Prés	Isolation de la mairie	HT	324 000 €	108 282 €	50%	54 100 €	1
E	35	Mareau-aux-Prés	Isolation du restaurant scolaire	HT	568 321 €	76 811 €	50%	38 400 €	1
E	35-3	Huêtre	Modernisation de l'éclairage public	HT	7 096 €	7 096 €	40%	2 800 €	1

Concernant la création d'un ALSH à Epieds-en-Beauce par la ComCom des Terres du Val de Loire, M. Cuillerier rappelle que la ComCom de la Beauce Oratorienne avait la compétence scolaire avant qu'elle ne fusionne avec ses voisines au sein de la CCTVL. L'exercice de la compétence scolaire a donc été conservé par la CCTVL sur le périmètre de l'ancienne ComCom de la Beauce Oratorienne.

Concernant les deux projets d'aménagement d'espace public sollicitant la mesure 23, le Bureau souhaite connaître la position du Département du Loiret et son niveau de financement avant de se positionner définitivement. Ces deux projets, portés par Baule et Dry, seront examinés à l'occasion du projet Bureau (le 7 mai 2024).

Concernant les projets de pistes cyclables présentés au Pays, M. Bataille informe que le projet porté par Tournois est moins d'actualité. Il peut donc être retiré de la liste. Le Bureau s'interroge sur la mobilisation par les communes des financements de France Vélo. Il est précisé que la subvention minimale des projets mobilisant France Vélo est de 100 000 €, soit une dépense minimale de 200 000 € HT.

Le Bureau retient le fait de retenir les projets qui ont obtenus les crédits de France Vélo, ce qui mécaniquement diminue la mobilisation des crédits du CRST.

M. Bracquemond indique que la stratégie de la CCBL se base sur le schéma de mobilité du Département pour déployer les pistes cyclables. En ce sens, les projets prioritaires sont l'axe Artenay-Saran et l'axe Bricy-Ormes. L'agent de développement informe que l'axe Bricy-Ormes bénéficie des crédits régionaux via la convention Département-Région.

M. Corgnac observe que le fait de s'inscrire dans les critères du CEREMA représente un surcoût pour la création d'une piste cyclable. Néanmoins, ce surcoût est compensé par l'obtention de subvention supplémentaire.

En définitif, le Bureau valide le projet cyclable de Cléry-St-André et reporte au prochain Bureau l'examen des autres demandes de subvention pour les pistes cyclables.

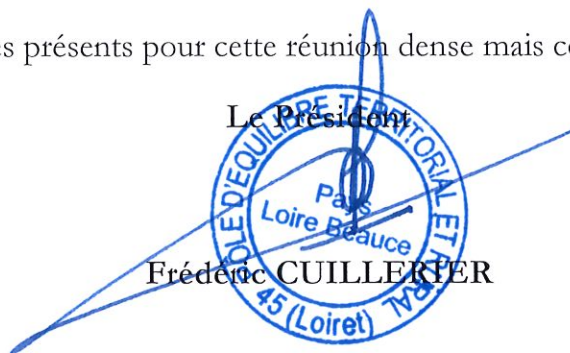
Le Bureau souhaite également donner la possibilité aux porteurs de projets de présenter leurs projets lors des réunions du Bureau (par visio ou audioconférence).


5. Questions diverses

Agenda

- Comité syndical (BP 2024) : mercredi 3 avril – 18h (Saint-Ay)
- Comité de pilotage stratégie biodiversité : lundi 8 avril – 18h (Saint-Ay)
- Rendu des diagnostics de biodiversité : jeudi 18 avril (matin et après-midi)
- Bureau : mardi 7 mai – 17h (Saint-Ay)
- BiodiverCiné 2024 : mercredi 22 mai – 14h-17h (Beaugency)
- Comité de pilotage PCAET : jeudi 30 mai – 18h00 (St-Ay)
- Comité syndical (Validation du PCAET) : mercredi 26 juin – 18h30 (Cercottes)

Le Président remercie les présents pour cette réunion dense mais constructive.

Le Président

Frédéric CUIILLIER


COLE DE EQUILIBRE TERRITORIAL ET
Pays
Loire Beauce
45 (Loiret)

